

Chapitre 1 : Règlement du concours salon SETT NAMUR

1. Le concours est organisé par Signpost BV, dont le siège social est établi à Wolfsakker 5a, 9160 Lokeren, BTW BE 886.007.502 (ci-après dénommé "Signpost"), et est ouvert à toutes les personnes physiques de plus de 18 ans travaillant dans le domaine de l'éducation. Il s'agit d'un concours sans obligation d'achat.
 2. Le concours se déroule du 25/01/2024 au 26/01/2024.
 3. Pour participer valablement, les participants doivent répondre à certaines questions et remplir des données personnelles dans un formulaire web.
 4. Le gagnant sera désigné par tirage au sort. Les gagnants seront informés le jour même.
 5. Une seule participation par personne sera acceptée.
 6. Dans ce concours, les prix sont 1 machine HP Windows 11 de Microsoft, 1 Chromebook de Lenovo, 1 projecteur de EPSON et 1 écran interactif 75" de BenQ
- Signpost se réserve à tout moment le droit de modifier la sélection d'articles susmentionnée. Ce prix n'est pas transférable ou échangeable en espèces ou autres avantages en nature. Le prix ne peut être gagné que pour l'école où le gagnant travaille et ne peut être utilisé à des fins privées.
7. Un employé de Signpost contactera les gagnants après la fin du concours via l'adresse e-mail ou le numéro de téléphone fournis lors de la participation. Si le gagnant ne répond pas dans les 2 semaines, il perd le droit à son prix. Le gagnant perd également le droit à son prix s'il ne l'a pas retiré dans les 2 mois suivant la fin du concours, sauf si un délai ou une procédure différente est indiquée dans le concours.
 8. Le personnel de Signpost ne peut pas participer à ce concours. D'autres personnes ayant participé directement ou indirectement à l'organisation ou à la diffusion de ce concours sont également exclues de la participation.
 9. La participation à ce concours requiert la collecte et le traitement des données personnelles suivantes du participant (nom, prénom, adresse e-mail, numéro de téléphone) dans le cadre du déroulement et du traitement du concours tel que décrit dans la déclaration de confidentialité du concours. La déclaration de confidentialité se trouve au bas du règlement du concours, au chapitre 2.
 10. Signpost se réserve le droit de modifier le concours ou son déroulement si des circonstances imprévues ou indépendantes de sa volonté le justifient. Elle ne peut être tenue responsable si, pour des raisons indépendantes de sa volonté, le concours devait être interrompu, reporté ou annulé ou si certaines modalités de ce concours devaient être modifiées.
 11. En cas d'abus, de tromperie, de fraude ou si les circonstances l'exigent, Signpost se réserve expressément le droit (a) d'exclure purement et simplement du concours le(s) participant(s) concerné(s) ou (b) de le modifier en tout ou en partie, de le reporter, de l'écourter ou de l'annuler.
 12. Signpost n'est pas responsable des perturbations, pannes ou autres problèmes imprévus découlant de votre connexion Internet ou de tiers en remplissant le formulaire de concours.

13. La participation à ce concours implique l'acceptation inconditionnelle du présent règlement. Aucune contestation relative à celui-ci ne sera prise en considération. La simple participation à ce concours implique l'acceptation sans aucune réserve des conditions applicables.

14. Ce règlement est soumis au droit belge, à l'exclusion du droit international privé et de la Convention de Vienne sur les contrats de vente internationale de marchandises. Tout litige relatif à l'application du présent règlement est du ressort exclusif des tribunaux de Gand, division de Dendermonde.

Chapitre 2 : Déclaration de confidentialité

Signpost traite les données des participants comme des informations confidentielles et ne les transmettra en aucun cas à des tiers qui ne font pas partie du groupe Signpost. Elles seront utilisées pour le déroulement et le traitement de ce concours car, sans elles, Signpost n'est pas en mesure de contacter les gagnants.

Chaque participant accepte que, s'il est le gagnant, il soit contacté personnellement, par téléphone ou par e-mail, par Signpost. Chaque participant accepte, s'il est le gagnant, que son nom soit publié dans le bulletin d'information et les canaux de médias sociaux de Signpost.

Ce traitement des données personnelles est fondé sur l'exécution du contrat, conclu par l'acceptation du règlement du concours, avec le participant.

Sous réserve que vous donniez votre consentement exprès, Signpost peut conserver et utiliser les données personnelles suivantes (nom, prénom, adresse e-mail, numéro de téléphone) à des fins commerciales de Signpost ("marketing direct").

Les participants ont le droit de demander l'accès, la rectification, l'effacement et le transfert de leurs données et le droit de restreindre le traitement. En outre, les participants peuvent s'opposer au traitement de leurs données, notamment en cas de traitement à des fins de communication commerciale.

Le participant peut également joindre à tout moment le délégué à la protection des données de Signpost pour toute plainte, question et exercice de ses droits à l'adresse suivante :
privacy@signpost.eu.

En outre, le participant a également le droit de contacter l'autorité de protection des données en cas de plainte. Vous pouvez joindre l'Autorité de protection des données aux coordonnées suivantes :

Autorité belge de protection des données

Rue de la Presse 35, 1000 Bruxelles

<https://www.autoriteprotectiondonnees.be/>

Tél : +32 (0)2 274 48 00

E-mail : contact@dpa-gba.be



Notre politique de confidentialité complète est disponible sur le lien suivant : <https://signpost.be/fr-be/politique-confidentialite>

